

Convocation du 10 décembre 2015

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze le quinze du mois de décembre à dix-huit heures quarante-cinq le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clément dûment convoqué s'est réuni à huit clos dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain RENNER, Maire.

Présents : MM RENNER Sylvain, TERME Grégory, BONNET Natacha, BETIS Yoan, DIDION Bernard, JAUZE Corinne, LALIGANT Sylvain, WIPF Jean-Marie.

Absents : MM /

Absent ayant donné procuration : SAINTE CROIX Francis à TERME Grégory, PERSE Coralie à JAUZE Corinne.

Monsieur Sylvain RENNER, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme BONNET Natacha, Adjointe au Maire est désignée pour remplir cette fonction.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte rendu de la séance 27 octobre 2015.

Il convient d'apporter les rectifications suivantes :

- Secrétaire de séance : M. TERME Grégory, 1^{er} Adjoint au Maire

- M. BETIS Yoan, Conseiller Municipal, absent

Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents et sans observations.

055-2015/Prix de cession du Bâtiment communal sis 29 Rue Saint Clément

M. WIPF Jean-Marie, Conseiller Municipal informe le Conseil Municipal de son intérêt concernant l'acquisition du dit Bâtiment.

Le Maire lui demande de ne pas prendre part au débat et au vote M. WIPF Jean-Marie, Conseiller Municipal quitte la salle.

Vu la délibération en date du 27 janvier 2015,

Vu l'estimation des domaines en date du 15 janvier 2015,

Vu les estimations des quatre agences immobilières mandatés,

Considérant qu'aucune offre n'a été faite jusqu'à ce jour à la commune de Saint Clément,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

➤ baisser le prix de vente et de fixer ce dernier à 140 000.00 € net vendeur à compter du 15 décembre 2015.

➤ d'autoriser le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble.

056-2015/Approbation du projet de construction d'une salle polyvalente et d'une médiathèque

Suite à la précédente demande du Conseil Municipal d'envisager un projet de salle polyvalente et d'une médiathèque moins onéreux, le Maire rend compte de la proposition faite par l'architecte de conserver le projet esquissé initialement et de réviser certain poste de construction :

Estimatif pour la construction d'une salle polyvalente et d'une médiathèque :

503 550.00 €/HT soit 604 260.00€/TTC

Convocation du 10 décembre 2015

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015

Estimation des travaux pour la construction de la salle polyvalente

190 440.00 €/HT soit 228 528.00 €/TTC

Estimation des travaux pour la construction de la médiathèque

313 110.00 €/HT soit 375 732.00 €/TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à la majorité (8 pour, 1 contre et une abstention) décide :

- d'approuver le projet présenté pour un montant de
503 550.00 €/HT soit 604 260.00€/TTC
- de solliciter l'aide financière de :
 1. du Conseil Général du Gard
 2. de la Région Languedoc Roussillon – Midi Pyrénées
 3. DRAC Languedoc Roussillon
- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire

057-2015/Syndicat Mixte d'Electricité du Gard : Diagnostic Eclairage Public

Le Maire expose à l'assemblée le projet de réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public sur toute la commune de Saint Clément.

Le coût du projet est évalué en fonction du nombre de points lumineux. Ce projet s'élève à : 915.00 €/HT soit 1 098.00 €/TTC

Le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce pour solliciter le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard afin que celui-ci se charge de la procédure de réalisation d'un diagnostic complet.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public par le SMEG
- S'engage à inscrire à son budget sa participation financière dont le montant figure sur le bilan financier prévisionnel

Questions diverses

Galette des rois et vœux du Maire :

La date du 24 janvier 2016 est retenue



La séance est levée à 19 h 46

Le Conseil Municipal,

Le Maire,
Sylvain RENNER